

# Rapport général

SUR LA

## SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1908-1909.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires se trouvent réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

- 1<sup>er</sup> arrondissement : Luxembourg ;
- 2<sup>e</sup> id. Echternach, Grevenmacher, Remich ;
- 3<sup>e</sup> id. Esch s. l'Alzette ;
- 4<sup>e</sup> id. Diekirch, Redange, Vianden ;
- 5<sup>e</sup> id. Clervaux, Wiltz ;
- 6<sup>e</sup> id. Capellen, Mersch,

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement sont : Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Toutes les données du rapport général sont exclusivement fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.